



PREFET DE L'HERAULT

Montpellier, le 27 février 2017

Communiqué de presse

Communiqué de presse

Sécurité Routière

Mise en place d'un nouvel «itinéraire protégé» et d'un radar autonome sur la RD 609 entre Béziers et Narbonne

Un dispositif d'« itinéraire protégé » est mis en place sur **la RD 609 entre Béziers et Narbonne** avec la mise en service d'un premier radar autonome sur la partie héraultaise du tronçon. Ce dernier contrôlera, dans les deux sens de circulation, la vitesse limitée à 90KM/h.

Des panneaux « *Pour votre sécurité, contrôles radars fréquents* », positionnés aux entrées et le long de l'itinéraire, informent les usagers qu'ils empruntent un tronçon sur lequel la probabilité que leur vitesse de circulation soit contrôlée est particulièrement élevée.

La vocation de ces itinéraires protégés est de créer de l'incertitude chez les conducteurs sur le positionnement des contrôles pour les inciter à respecter la vitesse maximale autorisée tout le long de l'itinéraire, pour une meilleure sécurité de tous. Par conséquent, les nouvelles implantations du radar amené à être déplacé régulièrement par les services de la DDTM, ne seront plus annoncées par voie de presse.

L'objectif est de lutter contre le mauvais comportement de certains usagers qui ralentissent à l'approche d'un radar pour mieux ré-accélérer après, sans respecter les limitations de vitesse.

Cette portion de route de la RD 609, longue de 20 kilomètres, a été choisie pour son caractère particulièrement accidentogène : sur les 5 dernières années dans l'Hérault, 4 accidents mortels et 7 accidents graves s'y sont produits.

En 2016, la vitesse excessive est la 1ère cause de mortalité sur les routes dans l'Hérault.

Un autre radar autonome viendra compléter le dispositif sur la partie audoise prochainement.

Contact presse : Service départemental de la communication interministérielle
04 67 61 61 25 - pref-communication@herault.gouv.fr

Site internet : www.herault.gouv.fr

